

Fonds d'investissement climatiques

PPCR

Programme pilote de protection contre les chocs climatiques

Un programme ciblé du Fonds d'investissement stratégique

Les pays et les populations les plus pauvres sont souvent aussi les plus vulnérables à la variabilité et à l'évolution du climat. Les effets de la fréquence accrue de phénomènes météorologiques graves commencent déjà à se faire sentir. Ces effets sont encore exacerbés dans les pays qui se caractérisent par un revenu faible, des capacités institutionnelles insuffisantes et une plus grande dépendance à l'égard de secteurs sensibles au climat, tels que l'agriculture, pour subvenir aux besoins de leur population. Dans ces pays vulnérables, renforcer la résilience à la variabilité et à l'évolution du climat, réduire la pauvreté et promouvoir le développement sont trois objectifs qui vont de pair.



Le Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) est un programme relevant du Fonds d'investissement stratégique, qui a été créé pour mettre en œuvre, à titre d'expérimentation et de démonstration, des solutions permettant d'intégrer le risque climatique et la résilience au changement climatique dans les processus fondamentaux de planification du développement des pays. Les programmes pilotes appuyés par le PPCR sont impulsés par les pays, ils s'inscrivent dans le prolongement des Programmes nationaux d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA), et ils suivent la ligne stratégique d'autres sources de financement dans ce domaine, notamment le Fonds pour l'adaptation, le PNUD et d'autres activités financées par les bailleurs de fonds.

Le PPCR encourage les pays à intensifier leurs efforts et à engager des transformations, et il met à leur disposition des ressources financières supplémentaires pour aider les secteurs public et privé à investir en priorité dans des plans nationaux de développement à l'épreuve du changement climatique. Le PPCR est conçu de manière à faciliter le passage d'une approche classique, cloisonnée par secteur et par projet, à un modèle intégré de résilience au changement climatique.

Le PPCR prône une démarche participative pour élaborer une stratégie fondée sur une large assise qui permette au pays, à plus ou moins long terme, d'être résilient au climat. Il vise à rassembler tous les partenaires de développement autour de ses objectifs, en les appelant à coopérer, à dialoguer et à harmoniser leurs interventions dans le cadre de cette approche stratégique.

LE PPCR EN BREF

Financement

1 milliard de dollars de contributions annoncées par les donateurs

Mise en œuvre

Assurée par les gouvernements nationaux avec le soutien des banques multilatérales de développement (BMD), en collaboration étroite avec les autres partenaires de développement, notamment les institutions des Nations Unies et les organismes bilatéraux.

Gouvernance

Le Sous-comité du PPCR compte 6 représentants des pays bénéficiaires (pilotes), 6 représentants des pays contributeurs et un représentant du Fonds pour l'adaptation, ayant voix délibérative ; un représentant du pays appelé à bénéficier du financement envisagé, sans voix délibérative ; des représentants des BMD, de l'administrateur fiduciaire, du FEM, du PNUD, du PNUE et de la CCNUCC, ainsi que des représentants autosélectionnés de la société civile (4), des peuples autochtones (2) et du secteur privé (2), ayant un statut d'observateur.

Pays éligibles

Pays éligibles à l'aide publique au développement (APD) et dans lesquels une BMD a un programme en cours.

Le PPCR est un mécanisme des FIC.

Le PPCR relève du Fonds d'investissement stratégique (SCF), l'un des deux Fonds d'investissement climatiques (l'autre étant le FTP) mis en œuvre conjointement par la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement et le Groupe de la Banque mondiale.

Élaboration d'un Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques (SPCR)

- Délai indicatif : 3–18 mois.
- Jusqu'à 1,5 million de dollars disponibles pour financer des dons, selon les besoins du pays. Les programmes pilotes régionaux peuvent demander un financement supplémentaire pour couvrir convenablement les coûts de transaction supplémentaires.
- Résultats attendus : meilleure coordination intersectorielle pour l'intégration de la résilience climatique dans les processus nationaux de financement et de planification du développement ; formulation d'un programme stratégique de protection contre les chocs climatiques (SPCR), comprenant un plan d'investissements prioritaires (renforcement des capacités institutionnelles et politiques publiques, investissements sectoriels) ; plan de financement et financement attendu du PPCR et modalités de collaboration.

La mise en œuvre du PPCR se déroule en deux phases.

La planification des interventions du PPCR et leur classement par rang de priorité sont arrêtés dans le cadre de missions conjointes dirigées par les pays et auxquelles participent les BMD et les autres partenaires de développement.

- Durant la phase de planification, les pays reçoivent une aide pour élaborer un **Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques** (SPCR).
- Durant la phase d'exécution, ils bénéficient d'un appui à la mise en œuvre du programme stratégique.

Résultats immédiats attendus du PPCR :

- Capacité renforcée d'intégration de la résilience climatique dans les stratégies nationales et/ou sectorielles ;
- Participation accrue des parties prenantes à l'élaboration des stratégies de croissance et de développement intégrant la résilience climatique ;
- Meilleure prise en compte des vulnérabilités et des effets potentiels du changement climatique par les différentes parties prenantes (gouvernementales et non gouvernementales, y compris le secteur privé) ;

- Investissements plus importants dans des interventions et des programmes de plus grande envergure visant à intégrer la résilience climatique dans les budgets et les plans de développement nationaux, sectoriels, infranationaux et du secteur privé ; et
- Meilleure coordination des principales parties prenantes pour la mise en œuvre de programmes de protection contre les chocs climatiques adaptés à chaque pays.

Le PPCR a vocation à :

- Mettre en œuvre, à titre expérimental et à des fins de démonstration, des stratégies permettant d'intégrer le risque climatique et l'adaptation dans les politiques et les plans de développement ;
- Renforcer les capacités d'intégration de la résilience climatique dans la planification du développement au niveau national ;
- Augmenter les investissements dans la résilience au changement climatique, en s'appuyant sur d'autres initiatives en cours ;
- Favoriser l'apprentissage par la pratique et l'échange d'expériences à l'échelon national, régional et mondial.

Pilotes PPCR en cours

- En septembre 2011, le PPCR était mis en œuvre dans 9 pays pilotes : Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Cambodge, Mozambique, Népal, Niger, Tadjikistan, Yémen et Zambie ; et dans le cadre de deux programmes régionaux : les Caraïbes (Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines) et le Pacifique Sud (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga).
- Onze SPCR ont été approuvés et sont en cours d'exécution au Bangladesh, au Cambodge, au Mozambique, au Népal, au Niger, au Tadjikistan et en Zambie, ainsi que dans les Caraïbes (Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines) et dans le Pacifique Sud (Samoa).
- Tous les autres pays et régions sont en passe de finaliser la conception de leur SPCR.